

INSCRIPTION AUX MINI-STAGES ETE 2020

Cochez les cases de couleur qui correspondent aux périodes d'activités proposées. Déposez le document ainsi renseigné au secrétariat du service Enfance/Jeunesse pour l'enregistrement. Des questions ou informations souhaitées ? Téléphonez au 01.34.47.46.43

ACTIVITES	HORAIRES	JUILLET				AOÛT			
		du 6 au 10	du 13 au 17 <i>(semaine de 4 jours)</i>	du 20 au 24	du 27 au 31	du 3 au 7	du 10 au 14	du 17 au 21	du 24 au 28
Ateliers cirque <i>Cosec</i>	(9h10-9h55)				2-3 ans <small>(non scolarisé)</small>				
	(10h05-10h50)				2-3 ans- <i>RAM*</i>				
	(11h-12h)				4-5 ans				
Varappe <i>Salle des Sports</i>	(14h-15h30)				6-9 ans				
	(9h15-10h30)		7-9 ans						
Athlétisme <i>Stade M. DURONSOY</i>	(10h45-12h15)		10-14 ans						
	(14h-15h30)		ALSH						
Ultimate <i>Stade M. DURONSOY</i>	(9h15-10h15)	4-5 ans							
	(10h30-12h)	6-9 ans							
Tennis de Table <i>Salle des Sports</i>	(13h45-15h15)	9-11 ans							
	(15h30-17h)	12-15 ans	9-11 ans						
Atelier percussions <i>Cosec</i>	(10h-12h)		12-15 ans						
	(14h-16h)					ALSH	8-10 ans		
Hand/Volley <i>Salle des Sports</i>	(10h-12h)			9-11 ans					
	(13h45-15h15)			12-16 ans					
Foot <i>Stade M. DURONSOY</i>	(15h30-17h)			4-5 ans					
	(9h15-10h30)			6-8 ans					
Tennis <i>Tennis couverts - Stade BRAEMIS</i>	(10h45-12h15)								
	(10h-12h)	9-11 ans							
Danse contemporaine <i>Salle des Sports</i>	(14h-16h)	6-9 ans							
	(9h30-10h30)					4-5 ans			
	(10h30-12h)					7-9 ans			

* inscription se fait au Relais Assistantes Maternelles : 01 34 68 14 91

Les enfants qui fréquentent l'ALSH ne sont pas concernés par les stages proposés sur ce document sauf si mention ALSH.

Jengage mon enfant à être présent pendant la semaine, et je téléphone en cas de désistement ou toute autre raison. Ainsi je ferai profiter un autre enfant sur liste d'attente. De plus, j'autorise la commune à exploiter les photos de mon enfant prises pendant les stages.

Inscription (nom et prénom)

âge de :  aux activités ci-dessus.

Adresse : Signature :

Pour les parents dont l'enfant ne fréquente pas les structures d'accueil du service de l'Enfance, vous devez nous remplir une fiche sanitaire, à retirer au bureau de l'Enfance.